



Litige auto-école, contrat non signé et formule suspendue.

Par **Samia A**, le **06/12/2022** à **13:36**

Bonjour,

Je me suis inscrite en auto école entre mai et juin 2020, mais peu disponible je n'ai toujours pas passé d'épreuves.

Je joins donc l'auto école pour quelques renseignements, et j'apprends en novembre 2022 que ma formule a expiré car valable 1 an, et qu'il me faudra payer 150 euros pour une réactualisation de celle-ci J'indique n'avoir signé aucun contrat, mais l'hôtesse au bout du fil me réponds " et c'est que maintenant que vous vous en rendez compte Mme Samia".

Entre-temps je tente de me connecter sur mon compte en ligne, mais il a été bloqué par l'auto-école. Je précise que j'ai financé cet examen avec mon compte CPF.

Merci pour vos réponses.